

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 657

28 JUIN 1996 - 150 Francs CFA

DEUX ANS DÉJÀ... ?

Si le synode africain constitue une pierre blanche dans l'Évangélisation du Vieux Continent, on ne saurait l'imaginer comme un événement définitivement révolu. Il se présente comme une naissance qui a eu lieu ponctuellement un jour, mais qui dure dans ses effets vivifiants et qui mérite d'être célébrée à travers les anniversaires successifs. Voilà pourquoi les ecclésiastiques africains vivant à Rome ont jugé bon de marquer le deuxième anniversaire du synode par une célébration fixée au 18 mai dernier.

A cet effet, la grande salle de l'Université pontificale grégorienne a accueilli les nombreux invités africains ou non à une conférence donnée par Son Éminence le Cardinal Francis Arinze, Président du Conseil pontifical pour le Dialogue Interreligieux, sur le thème «Sinodo africano, svolta decisiva nella Evangelizzazione de l'Africa» (Le Synode Africain, un tournant décisif dans l'Évangélisation de l'Afrique).

Dans sa conférence, le prélat africain a présenté l'historique de la préparation du

synode et rappelé l'ambiance qui a prévalu dans son déroulement du 10 avril au 8 mai 1994. Puis il a retenu le mot «Évangélisation» pour synthétiser efficacement toute la préoccupation de l'Assemblée synodale. Ce souci de l'Évangélisation apparaît d'ailleurs dans l'expression du thème du synode «L'Église en Afrique et sa mission évangélisatrice vers l'an 2000: «vous serez mes témoins» (Ac. 1, 8)», et aussi dans l'adoption des cinq grands

(Lire nos informations à la page 8)

A L'ÉCOUTE DU PAPE



LES CHANGEMENTS SOCIAUX PASSENT PAR LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION

Le défi de bâtir un monde toujours plus uni, juste et pacifique exige que tous les secteurs de la société, tant au niveau national qu'international, œuvrent ensemble pour le bien de l'humanité. La vision qui forme et qui guide cette œuvre ne peut être fondée sur les seuls intérêts économiques, mais doit avoir pour objectif ultime le véritable développement humain, c'est-à-dire un développement qui réponde aux besoins culturels, éthiques et spirituels de tous les hommes et les femmes. Les ressources économiques et politiques sont importantes dans cette tâche, mais la dimension humaine du développement, les ressources humaines qui doivent être exploitées et qui doivent viser au progrès, sont encore plus importantes. Celles-ci, pour n'en citer que quelques-unes, comportent l'initiative créative, le sacrifice, l'engagement à l'éducation et à la recherche, ainsi qu'une résolution sans faille à atteindre les objectifs de la justice sociale et de l'autorité de la loi.

Le véritable développement exige que chaque nation acquière une plus grande auto-détermination. Cela demande une coopération internationale qui permette aux nations en voie de développement elles-mêmes de décider des moyens appropriés de poursuivre leur progrès. Mais cela exige également qu'au sein de chaque nation, les citoyens puissent développer l'exercice responsable de leurs libertés personnelles. Ainsi, l'établissement de structures politiques favorisant une plus grande participation, fondées sur une Constitution civile qui défende et honore la dignité humaine, «est une condition nécessaire et une garantie sûre du développement de tout l'homme et de tous les hommes» (Lettre encyclique *Sollicitudo rei socialis*, n° 44).

Jean-Paul II
Vatican, 23 mai 1996
(à l'occasion de la présentation des
Lettres de Créance du
nouvel Ambassadeur
du Malawi près le Saint-Siège)

LES MÈRES ET LES ENFANTS : QUEL AVENIR POUR LA RELÈVE DE DEMAIN ?

Depuis le milieu des années 80, le monde traverse une crise économique qui ne fait que trop perdurer. La situation, dans les pays en voie de développement s'est aggravée ces dernières années par la dégradation du tissu social avec pour corollaire une population grandissante de misérables. Le phénomène a atteint un seuil critique dans les familles où des mères et enfants sont quotidiennement exposés à la mort. Sentant alors la catastrophe imminente, les Chefs d'État et de Gouvernement des pays membres de l'ONU se sont réunis à Washington en septembre 1990. L'objectif était de se pencher sur la situation des enfants dans le monde. Cette rencontre avait débouché sur l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis lors, le Fonds des Nations unies pour l'Enfance (l'UNICEF) publie chaque année un document intitulé «Le Progrès des Nations», qui fait le point des actions engagées pour sauver l'humanité et les mesures qui s'imposent pour la protection des mères et des enfants.

«Le Progrès des Nations» de cette année 1996 a été officiellement lancé à Cotonou, par le représentant résident de l'UNICEF, Mme A. R. Mendoza. C'était au cours d'une conférence de presse organisée le mardi 11 juin dernier au sein de son



institution devant une vingtaine de journalistes et des cadres spécialistes de la santé.

Le document fait le point sur la santé, la nutrition et l'éducation des enfants. Il classe,

comme l'a indiqué Mme Mendoza, les pays selon leur progrès social et non selon leur croissance économique. Ainsi, entre

(Lire la suite à la page 12)

ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTIELLE 1996 : QUE RETENIR ?

(Lire nos informations à la page 2)

AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE LES NOUVELLES AUTORITÉS DU BÉNIN À FAIRE DE LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME UNE PRIORITÉ

(Lire nos informations à la page 3)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTIELLE 1996 : QUE RETENIR ?

La République du Bénin fait son petit bonhomme de chemin sur la voie de la démocratie enclenchée chez nous depuis l'historique Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990. C'est ainsi qu'elle a franchi, le 04 avril dernier, un pas de plus vers la consolidation et l'enracinement du processus démocratique. Par les scrutins des 03 et 18 mars 1996 et pour accomplir le devoir civique qui lui incombe, le peuple béninois a, une fois encore, fait preuve de sa maturité politique en se rendant massivement aux urnes pour choisir démocratiquement celui à qui il entendait confier ses destinées pour cinq ans.

La culture démocratique qui devient progressivement réelle chez nous, en matière d'élections, a ses racines dans les instruments juridiques dont le pays s'est doté à l'avènement du renouveau démocratique: il s'agit notamment

— de la Constitution du 11 décembre 1990,

— des lois

* n° 94-013 du 17 janvier 1995 portant règle générale pour les élections du Président de la République et des membres de l'Assemblée Nationale,

* n° 94-015 du 27 janvier 1995 définissant les règles particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale,

* n° 94-030 du 17 janvier 1995, portant mise en conformité de la loi n° 94-013 avec la Constitution,

* n° 95-015 du 23 janvier 1996 définissant les règles particulières pour l'élection du Président de la République.

A ces règles principales s'ajoutent des décrets d'application, notamment,

— le décret n° 95-54 du 23 février 1995 relatif aux affichages et panneaux électoral,

— le décret 96-013 du 11 janvier 1996 relatif aux opérations de vote.

Cet arsenal juridique et les leçons de civisme dispensées par différentes structures de la société civile ont balisé la voie aux résultats de ce scrutin et permis à l'élection de se dérouler sans violence et dans la sérénité.

Néanmoins, aucune œuvre humaine n'étant parfaite par ailleurs, des contestations et réclamations ont surgi au cours du scrutin et au lendemain de la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle 1996.

C'est pourquoi GERDES-AFRIQUE-CIRD et ALCRER, en collaboration avec l'USAID et le NDI, dans le souci de favoriser une amélioration de l'organisation et de la gestion des élections, ont organisé du

06 au 09 juin 1996, au Bénin Sheraton Hotel à Cotonou, un séminaire-atelier sur l'évaluation du scrutin présidentiel de 1996 au Bénin.

Ce séminaire a regroupé des participants de onze pays de la sous-région à savoir : Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Togo, Bénin.

Comme le soulignera dans sa communication, M. Ali Yéréma, professeur-assistant de droit public à l'Université Nationale du Bénin (UNB), « bien que cet arsenal juridique soit le fruit d'une révision, la mise en œuvre de diverses règles électorales donne lieu à des violations en raison de leur imprécision, voire des insuffisances qu'elles recèlent, aussi bien au cours de la préparation du vote qu'au cours du vote proprement dit ainsi qu'à la proclamation des résultats.

L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES ÉLECTORALES

Première étape fondamentale, l'établissement des listes électorales devrait crédibiliser le processus électoral dans son ensemble. Pour le bon déroulement du scrutin, l'électeur éventuel doit, pour s'inscrire, présenter l'une des pièces ou tout document officiel prévus par l'article 14 de la loi 94-013 et qui permette la vérification de la qualité de la personne concernée.

Mais, le recours à l'arbitrage du Conseil du village ou du quartier de ville prévu par les articles 20 et 21 de la loi précitée lorsque les documents au vu desquels devraient s'effectuer les inscriptions font défaut, a ouvert une porte dérobée à des inscriptions frauduleuses et massives de mineurs et d'étrangers à l'occasion des législatives de mars 1995 et de la présidentielle de mars 1996.

Selon M. Ali Yéréma, les listes électorales sont permanentes et doivent faire l'objet d'une révision avant chaque élection sauf si celle-ci intervient moins de 6 mois après la précédente. Mais, malheu-

reusement, aucune loi ne prévoit une telle actualisation alors que cette solution est à même de permettre de mieux suivre l'évolution de l'électorat. N'est-ce pas le défaut de maîtrise de l'électorat de l'étranger qui, dernièrement, a rendu impossible le vote des Béninois et Béninoises résidant en dehors du territoire national ?

Pour M. Ali Yéréma, cette difficulté qui vient plus de l'improvisation que du manque de moyens financiers, a donné lieu à des contestations. Et la question se pose d'ailleurs de savoir quel est l'organe compétent en la matière en cas de contestation de liste électorale. A cet effet et comme indiqué plus haut, les articles 20 et 21 de la loi n° 94-013 attribuent une compétence exclusive à la Commission Électorale du village ou du quartier de ville. Or l'article 95 de la même loi réserve tout le contentieux électoral à la Cour Constitutionnelle. Mieux, l'article 117 de la Constitution du 11 décembre 1990 confère le pouvoir à la Cour Constitutionnelle de veiller à la régularité de l'élection du Président de la République et de statuer en cas de contestation sur la régularité des élections législatives. Malgré la contradiction apparente entre ces dispositions, le contentieux de l'inscription sur les listes, selon le professeur Ali Yéréma, devrait être soumis à la haute juridiction constitutionnelle.

L'ADMINISTRATION DES ÉLECTIONS

En vertu de l'article 36 alinéa 1 du code électoral (loi n° 94-013), il est créé, pour chaque élection, une Commission Électorale Nationale Autonome (CÉNA) composée de dix-sept (17) personnes reconnues pour leur probité, leur impartialité, leur moralité, leur sens patriotique et choisies à raison de :

- 7 par le Gouvernement,
- 7 par l'Assemblée Nationale,
- 2 par la Commission béninoise des droits de l'homme,
- 1 magistrat du siège de l'ordre judiciaire élu par l'Assemblée générale des magistrats.

L'organisation de la dernière élection présidentielle de mars 1996 a mis au jour la faiblesse de l'organisation de l'administration des élections. Et l'histoire des élections au Bénin retiendra que la première CÉNA a réussi à organiser les élections législatives de mars 1995 malgré son inexpérience et, qu'en revanche, les nombreuses difficultés et ratés constatés pendant la présidentielle de mars 1996 ont laissé l'impression d'un échec de la deuxième CÉNA dont le peuple béninois continue d'attendre le rapport final d'activités. Heureusement que la Cour Constitutionnelle, par son organisation et la qualité de ses décisions, a réussi à renforcer la confiance des populations dans la transparence et la régularité de notre système électoral.

Les raisons fondamentales de la réussite de la deuxième CÉNA tiennent à sa composition, à son organisation et surtout à sa tendance à démissionner quand elle n'a pas réussi à politiser surdité la finalisation des résultats du scrutin comme le voudraient certains de ses membres.

En effet, le choix des membres de la deuxième CÉNA est intervenu à un moment où l'atmosphère politique était devenue malsaine par les calculs politiques de chacune des deux institutions — Gouvernement et l'Assemblée Nationale — qui n'ont pas hésité à désigner des personnes favorables à la défense de leurs points de vue respectifs. Ainsi, les personnes qui ont constitué cette deuxième CÉNA ont très tôt donné l'impression d'avoir été envoyées, non pour aider à un bon déroulement des élections mais pour exacerber les contradictions entre le Gouvernement et l'Assemblée Nationale. Mieux, la deuxième CÉNA n'a pas su profiter des acquis et de l'expérience de la première. Elle s'est plutôt contentée de renforcer des oppositions internes, laissant par-là même le Gouvernement, à travers le ministère de l'Intérieur et ses agents, se substituer à elle sous le prétexte d'une collaboration nécessaire. Et, faut-il encore le souligner, la tendance des membres de la deuxième CÉNA à démissionner face à certaines difficultés a été favorisée par le manque d'unité d'actions et de volonté de réussir collectivement d'hommes et de femmes qui devraient, à l'instar des juges constitutionnels, s'éloigner de leur base de désignation pour permettre à cette institution d'être pérenne et constituer une source d'expertise électorale aussi bien pour le Bénin que pour les autres pays de la sous-région.

Les déclarations et prises de positions contradictoires entre les membres de la CÉNA et le MISAT (Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration territoriale) ont incontestablement marqué la dernière élection présidentielle et posé fondamentalement le problème de la ré-

(Lire la suite à la page 3)



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

AMNESTY INTERNATIONAL APPELLE LES NOUVELLES
AUTORITÉS DU BENIN À FAIRE DE LA DÉFENSE DES
DROITS DE L'HOMME UNE PRIORITÉ

Amnesty International appelle les nouvelles autorités du Bénin, avec à leur tête le général Mathieu Kérékou, élu en mars 1996 à la présidence de la République, à faire du respect des droits de l'homme une priorité de leur programme et à mettre en place de nouvelles sauvegardes afin de consolider les règles de l'État de droit.

Le respect des droits de l'homme a connu un essor important à partir de la Conférence nationale de 1990 et de la mise en place d'un gouvernement de transition présidé par le général Mathieu Kérékou et dirigé par le premier ministre de l'époque, M. Nicéphore Soglo. La Conférence nationale avait été saisie des violations massives des droits de l'homme qui s'étaient produites dans les années précédentes, et notamment de très nombreuses allégations de torture. Une nouvelle Constitution interdisant le recours à la torture et aux mauvais traitements, avait alors été adoptée par référendum en décembre 1990.

Ces progrès en matière de respect des droits de l'homme se sont poursuivis après la première élection présidentielle pluraliste de 1991 qui a vu la victoire de M. Nicéphore Soglo sur le général Kérékou, Président du Bénin de 1972 à 1991. La plupart des traités internationaux de protection des droits de l'homme ont alors été ratifiés par le Bénin.

Des violations des droits de l'homme ont cependant eu lieu sous le gouvernement du Président Soglo. Amnesty International s'est faite l'écho de certaines de ces violations et a appelé les autorités du Bénin à y mettre un terme, notamment dans le cas du harcèlement de militants du Parti Communiste du Bénin dans l'affaire de trois syndicalistes détenus sans jugement durant trois ans, et dans celle d'un journaliste emprisonné durant dix mois pour avoir critiqué la politique du Président de la République.

À l'occasion de la passation de pouvoirs entre le Président sortant, M. Nicéphore Soglo, et le Président élu, le général Mathieu Kérékou, Amnesty International appelle les nouvelles autorités à introduire de nouvelles mesures afin de consolider les acquis de ces six dernières années et d'éviter toute détention au secret et toute pratique de mauvais traitements. L'organisation demande également au nouveau gouvernement de mener des enquêtes exhaustives sur les violations des droits de l'homme commises par le passé, de tra-

duire en justice les responsables de ces violations et d'indemniser les victimes. Amnesty International demande aussi au nouveau gouvernement de veiller tout particulièrement à protéger la liberté d'expression et d'association et de prendre des mesures visant à abolir la peine de mort.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis de nombreuses années, Amnesty International expose ses préoccupations chaque fois que les droits de l'homme sont violés au Bénin. En 1989, une délégation d'Amnesty International avait rencontré le Président Kérékou, à la tête du pays depuis 1972. L'organisation avait, à l'époque, publiquement fait part de ses préoccupations relatives aux violations massives des droits de l'homme et notamment la détention sans jugement de dizaines de prisonniers d'opinion ainsi que de nombreuses allégations de torture ayant entraîné la mort de certains détenus.

En mai 1990, Amnesty International a soumis un mémorandum à la commission constitutionnelle du Bénin, chargée de rédiger la nouvelle loi fondamentale du pays. Dans ce texte, Amnesty International faisait des propositions en vue de mettre en place de solides sauvegardes en matière de protection des droits de l'homme, notamment l'abolition de la peine de mort et l'établissement d'une procédure autorisant tous les détenus à contester la légitimité de leur détention devant les tribunaux.

Amnesty International a salué les améliorations apportées à la situation des droits de l'homme instaurées à la suite de la Conférence nationale, ce qui a permis un renforcement de la liberté d'expression et d'association et réduit le nombre de cas de torture et d'emprisonnement arbitraire. Cette nouvelle volonté de respecter les droits de l'homme a été notamment illustrée en 1992, lorsque le Bénin a ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces principes n'ont cependant pas toujours été respectés et Amnesty International estime que les nouvelles autorités du Bénin doivent veiller en particulier à ce que les règles et méthodes d'interrogatoire ainsi que le traitement des personnes emprisonnées soient surveillés de manière systématique afin d'éviter toute détention au secret et tout mauvais traitement ou torture.

ÉVALUATION DE LA PRÉSIDENTIELLE 1996 :
QUE RETENIR ?

(Suite de la page 2).

sion de la composition de la CÉNA, une des institutions clés du processus électoral chez nous.

Mais au-delà de toutes ces considérations, l'expérience béninoise des consultations démocratiques a démontré l'importance du rôle de la société civile. En effet, celle-ci a été très réceptive et a joué le jeu démocratique en respectant, malgré les pressions diverses, les règles du jeu et celles du code électoral qui vont incontestablement s'améliorer à l'épreuve des faits et du temps.

ÉBAUCHE DE PROPOSITIONS

C'est pourquoi, comme l'a si bien souligné le séminaire organisé par GERDDES-CIRD et ALCRER, des aménagements substantiels doivent être portés aux différents textes relatifs au processus électoral.

Ainsi on peut retenir, entre autres, la nécessité :

- de réviser périodiquement les listes électorales et garantir leur bonne conservation ;
- d'alléger les coûts et conditions d'établissement des pièces d'état civil, en particulier, de la carte d'identité nationale en vue de permettre, à l'avenir, à un plus grand nombre de Béninois et de Béninoises d'en être détenteurs pour une meilleure identification des citoyens pouvant être électeurs ;
- d'harmoniser les articles 21 et 95 de la loi 94-013 du 17 janvier 1995 avec l'article 117 de la Constitution du 11 décembre 1990 ;

— de prévoir que les manquements graves à l'obligation d'un contrôle sérieux des candidatures de la part de la CÉNA, dans le cas des élections législatives, exposent ses membres à des poursuites pénales ;

— de renforcer la vulgarisation de l'article 26 de la loi 94-013 du 17 janvier 1995 ;

— de faire courir le délai de 15 jours de la campagne électorale des candidats au second tour des élections présidentielles à partir de la date de la proclamation des résultats du premier tour.

Par ailleurs, il est nécessaire qu'une dérogation soit faite pour permettre à la CÉNA de désigner ses représentants au sein du personnel des missions diplomatiques ou au sein de la communauté des Béninois et des Béninoises de l'étranger en vue d'une élection libre et transparente.

En amont, il devient entre impérieux pour plus d'efficacité :

— de mettre en place la CÉNA six (6) mois avant les échéances électorales ;

— de choisir ses membres sur la base exclusive des critères d'âge, de patriotisme, de compétence et de probité morale. Et la CÉNA, hors période, doit être relayée par une structure légère, l'essentiel étant et demeurant que sa mise en place doit être

faite en temps opportun et de manière ponctuelle ;

— de mettre un accent particulier sur les juristes lors du choix des membres ;

— de procéder plus tôt à la formation des formateurs des membres des bureaux de vote ;

— de prendre toutes les dispositions pour que la CÉNA fasse parvenir à temps au MAEC (Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération), le matériel électoral à envoyer dans les postes diplomatiques.

Enfin pour la transmission les résultats électoraux, il s'impose :

— de mettre à la disposition des missions diplomatiques du Bénin à l'étranger, les moyens nécessaires pour une transmission rapide des résultats électoraux par des services de courrier express ;

— d'amender la loi n° 95-015 du 23 janvier 1995, notamment en ce qui concerne le vote des Béninois et des Béninoises à l'étranger en supprimant l'expression « dans la mesure du possible » pour rendre obligatoire ou tout au moins nécessaire, l'organisation des élections dans les postes diplomatiques et consulaires ;

— de définir, compte tenu de la spécificité des structures extérieures du MAEC, les conditions particulières de l'organisation des élections dans les postes diplomatiques, notamment la collaboration entre la CÉNA et le MAEC ;

— de compléter l'article 72 de la loi 94-013 en assortissant de sanctions l'insoumission de l'obligation faite au candidat élu de déposer ses comptes dans le délai.

En somme, le Bénin, par l'organisation de la présidentielle de 1996 vient de montrer sa détermination à faire fructifier et à consolider la culture démocratique. Mais pour limiter les irrégularités et les violations des dispositions du code électoral, il est urgent — et GERDDES-AFRIQUE l'a amorcé — qu'il soit créé une structure « ad hoc » composée de représentants de la Cour Constitutionnelle, des deux (2) (CÉNA), du Gouvernement, de l'Assemblée Nationale, de la Cour Suprême, des ONG comme GERDDES-AFRIQUE et de quelques personnes ressources.

Il faut ajouter que la révision des textes juridiques ou leur réadaptation en vue de consolider nos institutions démocratiques ne constitue nullement une fin en soi. L'essentiel, soulignons-le, réside, en toute objectivité, dans une reconversion des mentalités à travers les hommes et les partis politiques. Pour ce faire, un effort nécessaire s'impose en vue d'une culture de forte dose, voire de très forte dose de civisme de la part des Béninois et des Béninoises.

Et c'est à ce prix que le développement endogène et exogène du pays deviendra une réalité.

Alain Sessou

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76
COTONOU

Directeur de Publication
BARTHÉLEMY
ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 808
Tirage : 5.000 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un
Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)
Abonnement de Bénéficiaire 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)
Abonnement d'Amistie 20.000 F CFA et plus (200 FF)
Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS Par Avion

• Bénin	3.720 F CFA
• Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo	4.680 F CFA
• Guinée	5.760 F CFA
• Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.	5.760 F CFA
• France	5.760 F CFA
• Nigeria, Ouganda, Ghana, Libéria et Sierra Leone	7.560 F CFA
• Kinshasa (Zaire)	9.000 F CFA
• Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie	12.600 F CFA
• U.S.A.	9.480 F CFA 94,80 FF
• Amérique (Nord, Centrale, Sud)	10.200 F CFA 102,00 FF
• Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège)	8.520 F CFA 85,20 FF
• Canada	10.200 F CFA 102,00 FF
• Chine	12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

L'un des royaumes nago les plus célèbres, sinon le plus célèbre de l'espace qu'occupe aujourd'hui la République du Bénin est celui de Kétu. Il a connu de nombreux rois issus de plusieurs dynasties qui, en principe à tour de rôle, fournissent chacune son représentant au trône de Kétu. C'est de l'une des conditions du choix de ces derniers qu'il s'agit dans cet essai.

POURQUOI LES GENS DE KÉTU PRÉFÈRENT-ILS CHOISIR LEUR ROI DE PRÉFÉRENCE PARMİ LEURS COMPATRIOTES DE L'EXTÉRIEUR ?

capitale. L'on comprend fort bien que l'actuel roi Adétutu, successeur d'Adéwori, ait été choisi parmi les membres de sa dynastie résidant dans la région de Sakété où il a vu le jour et résidait.

Tout à fait exceptionnelle, la dérogation qui permet de choisir un candidat à Kétu n'intervient qu'en cas d'absolue nécessité, c'est-à-dire quand il n'est vraiment pas possible de faire autrement.

Toutes les dynasties sont si attentives à ce critère qu'elles s'empressent de demander à celui à qui l'oracle Ifa a prédit qu'il sera un jour roi, ou à ses parents, d'aller, s'ils n'y voyaient pas d'inconvénient, s'installer à l'extérieur, de préférence ; bref, il est de bon ton que le candidat au trône soit de Kétu sans être de Kétu et à Kétu, s'il est permis d'avancer cette boutade.

Cette exigence est en fait dictée par la volonté d'installer à la tête du royaume un prince jouissant de la pleine légitimité, mais qui, n'ayant pas vécu au pays, est, du fait d'un tel éloignement, censé ne s'être mêlé aux différentes intrigues du pays, aux discordes de toutes sortes. Il est supposé ainsi incarner l'impartialité, la justice du fait qu'il est un homme neutre et nouveau, un facteur de cohésion sociale.

Pendant l'interrègne, le candidat au trône apprendra à connaître le pays et son histoire lors de sa période de claustration dominée par des rites initiatiques.

CONCLUSION

Nous renonçons à nous interroger sur l'efficacité réelle d'un tel critère, les partisans du choix d'un candidat qui connaît bien son pays pour y avoir séjourné ayant eux aussi leurs arguments. L'important pour nous est de montrer toute l'attention attachée à une préoccupation qui consiste à mettre à la tête du royaume un homme qui n'a aucun intérêt à procéder à des règlements de compte sur la base de ressentiment antérieurement accumulé et à fausser intentionnellement des procès au profit d'une partie domine.

A. Félix IROKO

Le décès d'un souverain ouvre une ère d'interrègne à laquelle vient mettre fin l'intronisation d'un nouveau candidat à sa succession. Celui-ci est choisi parmi les membres de la dynastie dont c'est légalement le tour de proposer son homme pour l'exercice du pouvoir suprême.

La dynastie concernée tient cependant compte d'un certain nombre de critères dont, entre autres, ceux d'intégrité physique et morale et la nécessité, dans la mesure du possible, de ne pas choisir leur candidat au sein des membres de leur clan résidant à Kétu même. Il est souhaité, voire recommandé, que ce candidat, tout en appartenant à la dynastie soit choisi au sein de ses membres résidant en dehors du royaume, soit, dans le pire des cas, à l'intérieur du royaume, mais autant que possible en dehors de la

CONCOURS DE POÉSIE

Culture et nourriture en Afrique
Le grain, le cœur et le mot

Un grain de mil, un fougou, la musique du pilon, la nourriture : ce sont des produits, des plats, des outils mais aussi des valeurs, une culture, une mémoire. C'est une enfance qui revient dans un arôme, dans les bruits des calebasses, dans la convivialité d'un repas. Nourriture qui réunit, qui rassemble les amis, qui lie le village à la ville, qui voyage entre les peuples, circule entre les langues. A l'heure où les luttes fratricides véhiculent leurs messages de haine, où les injustices sociales et l'exclusion s'accroissent sous toutes les latitudes, la poésie dit le goût de ces aliments fraternels, raconte la solidarité, chanter le partage autour du plat commun, dépendre l'Afrique de l'espoir.

Règlement du concours

— Ce concours est ouvert à tous les ressortissants des pays africains.

— Les poésies et les poèmes présentés devront évoquer la nourriture en Afrique : aussi bien sa production que sa préparation ou sa consommation.

— Des textes originaux en langue locale pourront être présentés accompagnés d'une version en français. De préférence dactylographiés, ils devront impérativement

être envoyés avant le 30 septembre 1996 à l'adresse suivante :

Concours de poésie
Agropolis Museum
951 avenue Agropolis
34394 Montpellier
Cedex 5 - FRANCE
Fax (33) 67 04 13 69.

N'oubliez pas d'écrire lisiblement votre nom, votre date de naissance et vos coordonnées.

Quatre prix, deux dans chaque catégorie («jeune» jusqu'à 16 ans et «adulte»), seront décernés :

1er Prix : 500 000 F CFA,

2nd Prix : 200 000 F CFA

— Les poèmes des lauréats seront exposés au «Banquet de l'humanité» à Agropolis Museum à Montpellier.

— Les meilleurs poèmes seront publiés et les auteurs recevront un exemplaire de l'ouvrage.

— Les poèmes primés seront publiés par ENDA dans «Vivre autrement», le journal du sommet mondial de l'alimentation (Rome, novembre 1996).

Ce concours est organisé avec la participation de SYFIA / Periscoop, d'Altersyal, du CIRAD, d'Agropolis Museum et d'ENDA.

BREF... EN BREF... EN BREF...

MONGOLIE :
Inauguration de la première
église catholique

Pour la première fois dans l'histoire de la Mongolie, une église catholique est ouverte dans ce pays asiatique. Le Nonce apostolique Giovanni Bulaitis a inauguré l'édifice religieux à Ulan Bator, la capitale de Mongolie, lors d'une messe solennelle. Les frais de construction — près de 618,225 millions de F CFA — ont été payés principalement par des dons venus de Taïwan.

Le Saint-Siège et la République populaire de Mongolie ont établi des relations diplomatiques en avril 1992. Peu de temps après, trois missionnaires catholiques de la Congrégation de Scheut sont arrivés dans le pays et ont commencé leur apostolat. L'un d'eux, le Père Philippin Vincenz Padilla, a été nommé par le Pape recteur de la mission catholique d'Urga / Ulan Bator. L'Eglise catholique n'était pratiquement pas présente dans cet immense pays, situé entre la Sibirie russe et la Chine. Avant la domination communiste qui a pris fin début 1991, la population était presque entièrement bouddhiste.

apic / kna / ba

BELGIQUE :
Abolition de la peine de
mort

La Belgique vient d'abolir la peine de mort. La chambre de députés a voté la résolution à une très large majorité. C'était le dernier pays membre de l'Union

européenne à conserver la peine capitale. Celle-ci n'avait pas été appliquée depuis soixante dix-huit ans.

VATICAN :

A la «Maison Sainte-Marthe», les électeurs du prochain Pape trouveront enfin un logement convenable

Il aura fallu trois années de travaux pour offrir aux cardinaux électeurs, lors d'un conclave, des conditions d'hébergement qui ne fassent plus redouter la chaleur, le manque d'air, ou tout simplement la fatigue. Les cardinaux électeurs et toute personne ayant un rôle à jouer dans le déroulement régulier de l'élection d'un Pape seront désormais hébergés à la maison «Sainte-Marthe» au Vatican.

En dehors de cet usage, la maison servira également à l'accueil des prêtres en service auprès de la Secrétairerie d'Etat, dans les dicastères romains ainsi qu'à héberger des Evêques de passage à Rome.

L'organisation des services internes sera assurée par les sœurs de la Charité de saint Vincent de Paul et leurs collaboratrices laïques. La maison comporte 105 suites, 26 chambres simples et un appartement, ainsi qu'une chapelle.

Les travaux, entamés en 1993, ont associé plus de 60 entreprises et 120 fournisseurs et ont donné 70.000 heures de travail à 65 ouvriers.

apic-imed / ba



LE SORT TRAGIQUE DES SEPT MOINES CISTENSE DE N
A CONSTERNÉ L'ÉGLISE ET LE

Que retentisse la vox de
s'élève leur cri amo

LES SEPT MOINES ASSASSINÉS MARTYRS EN ALGÉRIE

Le Groupe Islamique Armé (GIA) a revendiqué l'assassinat des sept moines français en Algérie. Ils avaient été enlevés le 27 mars 1996. Stupeur, indignation, douleur.

Jeudi 23 mai, dans l'après-midi, un coup de fil de Frère Philippe, moine trappiste à Tami, la gorge serrée, la voix cassée, il confie : « Ils ont été tués ». « Ils », ses Frères Christian, Luc, Christophe, Bruno, Michel, Célestin, Paul, du monastère Notre-Dame-de-l'Atlas, près de Médéa en Algérie. Sept hommes de Dieu.

26 mars 1996. Pour les moines de Tibhirine, ce mardi est un jour comme les autres. Ils ont chanté l'office, médité la Parole de Dieu, travaillé leur jardin, aidé, soigné, rencontré les habitants du village. Ils ont même savouré le fromage que l'un des Frères vient de ramener de sa Savoie natale.

Comme les autres jours, ils ont senti la violence ambiante. Dans les montagnes environnantes, des bandes d'islamistes ar-

més se cachent et menacent. Elles peuvent à tout instant surgir. Et de fait, cette nuit ne sera pas comme les autres nuits. Des terroristes arrivent et réclament l'intervention du Frère Luc qui est médecin. Le prieur, le Frère Christian, refuse. Les islamistes insistent et enlèvent sept moines : Christian de Chergé, 59 ans, Luc Dochier, 82 ans, Christophe Lebreton, 45 ans, Bruno Lemarchand, 66 ans, Michel Fleury, 52 ans, Célestin Ringard, 62 ans, Paul Favre-Miville, 57 ans.

Depuis, les semaines se sont succédées. Sans nouvelle, seulement des rumeurs inquiétantes. Le 25 avril, le GIA revendique l'enlèvement. Les moines sont vivants, assure le communiqué. Ils seront libérés si les islamistes détenus en France et en Algérie sont eux aussi libérés. Sinon ils seront égorgés. Le 21 mai, le GIA affirme : « Nous avons tranché la gorge des sept moines ».

Nouveaux martyrs, les sept trappistes s'ajoutent à la déjà trop longue liste des victimes de la violence en Algérie. Les

moines de Tibhirine n'étaient ni des naïfs ni des inconscients. Ils connaissaient le danger. Peu avant Noël 1993, près de chez eux, à Tamesguida, douze ouvriers croates et chrétiens avaient été égorgés. Ces derniers mois, ils avaient vu plusieurs de leurs frères et de leurs sœurs, prêtres et religieux, brutalement assassinés. Autour de leur monastère, ils voyaient chaque jour la peur et l'angoisse de la population dont ils étaient solidaires. Ils savaient tout cela. Ils savaient qu'ils constituaient un « vivier », une réserve de victimes faciles.

Et pourtant ils avaient décidé de rester. Simplement en toute lucidité et humilité. Pour témoigner, dans le silence et la prière, de l'amour de Dieu et de leur fidélité à ce peuple algérien qu'ils aimaient tous avec passion et qui aujourd'hui les pleure.

« Pourquoi rester ? », leur demandait-on souvent. « Les moines, aimait répondre le Frère Christian, sont comme les arbres qui existent silencieusement dans la nuit et grâce auxquels l'atmosphère devient



respirable ». Le 21 mai, sept arbres ont été coupés. Mais de leurs troncs, nous en sommes sûrs, une nouvelle vie jaillira.

BERNARD JOUANNO

Pèlerin Magazine n° 5922
du 31 mai 1996

« DRAME » ET « HORREUR »

L'exécution des sept moines de Notre-Dame-de-l'Atlas a été qualifiée par le monde entier de « drame » et d'« horreur ». C'est effectivement un drame pour la petite communauté catholique — estimée à quelques centaines de fidèles — qui est encore en Algérie, mais aussi pour tous les catholiques du monde et les hommes épris de justice et de paix. Les catholiques qui sont en Algérie y restent pour témoigner d'une entente possible entre musulmans et chrétiens, pour témoigner de leur proximité avec le peuple algérien qui souffre de tant de mépris. Cette attitude ne mérite-t-elle pas le respect ? Un pays a-t-il à gagner à chasser de son territoire ceux qui sont un témoignage d'ouverture et de fraternité ?

LE VATICAN DÉNONCE « L'ASSASSINAT BARBARE » DES TRAPPISTES
LE PAPE S'ADRESSE AUX CROYANTS MUSULMANS

Dès l'annonce de la nouvelle, le Vatican n'a pas ménagé ses mots.

« La nouvelle de l'assassinat barbare des sept moines de la trappe de Médéa serait l'un des chapitres les plus tristes de l'histoire de l'Algérie », a déclaré Joaquin Navaro Valls, porte-parole de la salle de presse du Saint-Siège.

Face à ces « vies sacrifiées », à l'angoisse et à la douleur, Navaro Valls a mis

en valeur la générosité des victimes elles-mêmes, « hommes de foi et d'espérance qui ont librement décidé de rester au milieu de leurs amis algériens ». Il a salué ces hommes consacrés à Dieu, qui ont choisi de témoigner de l'amour et de la fraternité au milieu d'une population qui est elle aussi chaque jour frappée par une violence indicible.

« Le Saint-Père est spirituellement proche de l'Ordre Cistercien, des familles des

moines et de toute l'Église en Algérie », a-t-il poursuivi. « Sa Sainteté se tourne vers les croyants musulmans afin qu'ils unissent leurs efforts de façon à ce que le Nom de Dieu ne soit jamais invoqué pour justifier des actes qui constituent l'offense la plus grave envers Dieu et les hommes. »

« PLUS JAMAIS UNE TELLE
OFFENSE CONTRE DIEU »

« Plus jamais » une telle offense contre Dieu et contre l'homme ! Lors du Regina Caeli du dimanche de Pentecôte, Place

Saint-Pierre, Jean-Paul II a, de son côté également, évoqué la tragique nouvelle du massacre des sept moines trappistes en Algérie. Le Pape a évoqué « la série d'épisodes de violence qui bouleversent, depuis longtemps, la vie de l'Algérie, sans épargner nos frères catholiques ».

Le Pape a lancé un appel à « tous les hommes de bonne volonté et encore plus à ceux qui se reconnaissent fils d'Abraham, afin que plus jamais en Algérie ou ailleurs ne se répètent de semblables actions : elles constituent l'offense la plus grave qui puisse être perpétrée contre Dieu et contre l'homme ».

« En dépit de notre profonde douleur à poursuivre le Saint-Père, nous rendons grâce à Dieu pour le témoignage d'amour donné par ces religieux. Leur fidélité et leur cohérence font honneur à l'Église et seront à coup sûr des semences de réconciliation et de paix pour le peuple algérien dont ils s'étaient rendus solidaires ».

Jean-Paul II a encore adressé ces paroles de consolation aux proches des moines assassinés : « Notre prière rejoint aussi leurs familles, l'Ordre Cistercien et la petite communauté ecclésiale qui se trouve en Algérie : qu'en cette épreuve tragique le courage du pardon et la force de l'espérance, fondés sur le Christ qui a

Le monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas, à Tibhirine, appartient à l'Ordre Cistercien de la stricte observance (Trappistes) ; il est implanté dans cette région depuis 1934 et comprenait huit moines et une communauté annexe de quatre moines à Fes, au Maroc. L'un des moines de Fes se trouvait d'ailleurs à Tibhirine au moment de l'enlèvement. Deux moines d'Alger ont échappé à l'enlèvement parce qu'ils se trouvaient dans un autre bâtiment.

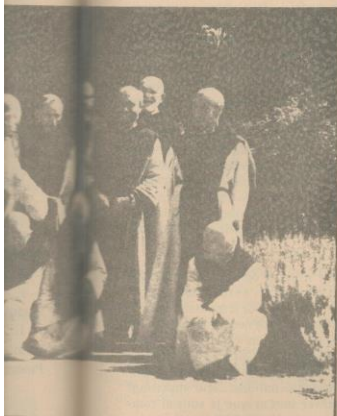
Les autorités responsables du maintien de l'ordre dans la région avaient invité les moines, à plusieurs reprises, à quitter leur monastère. Ceux-ci n'avaient pas pensé pouvoir le faire en raison de leurs liens profonds avec leurs voisins, eux-mêmes menacés, et à qui ils voulaient donner ce témoignage de fidélité dans l'épreuve commune. Ils estimaient aussi devoir rester en raison de leur vocation monastique à livrer leur vie à Dieu, sans retour, dans le monastère de leur appel.

Les moines étaient en effet très liés à la population musulmane du voisinage : outre les temps de prière, ils travaillaient notamment dans le jardin du monastère, qu'ils cultivaient en commun avec plusieurs familles voisines. En période normale, ils assuraient également un accueil spirituel pour les retraitants qui venaient d'Alger ou d'autres régions du pays.

(Lire la suite à la page 11)

CISTERCIENS DE NOTRE-DAME-DE-L'ATLAS, EN ALGÉRIE,
 PRÉNÉ L'ÉUSE ET LE MONDE

Le **voix de nos martyrs et**
de l'amour et de foi !



LE TESTAMENT DU PRIEUR DE TIBHIRINE R.P. Dom Christian de Chergé

Le Père Christian de Chergé, prieur des moines de Notre-Dame-de-l'Atlas, à Tibhirine, a laissé un testament spirituel. Le texte en a été remis sous enveloppe fermée il y a deux ans à sa famille. Après l'avoir

Il me paraît important de le professer.

Je ne vois pas, en effet, comment je pourrais me réjouir que ce peuple que j'aime soit indistinctement accusé de meurtre. C'est trop cher payer ce qu'on appellera, peut-être, la «grâce du martyre» que de la devoir à un Algérien, quel qu'il soit, surtout s'il dit agir en fidélité à ce qu'il croit être l'islam.

Je sais le mépris dont on a pu entourer les Algériens pris globalement.

Je sais aussi les caricatures de l'islam qu'encourage un certain islamisme.

Il est trop facile de se donner bonne conscience en identifiant cette voie religieuse avec les extrémismes de ses extrémistes.

L'Algérie et l'islam, pour moi, c'est autre chose, c'est un corps et une âme.

Je l'ai assez proclamé, je crois, au vu et au su de ce que j'en ai reçu, y retrouvant si souvent ce droit-fil conducteur de l'Évangile appris aux genoux de ma mère, ma toute première Église, précisément en Algérie, et, déjà, dans le respect des croyants musulmans.

Ma mort, évidemment paraîtra donner raison à ceux qui m'ont rapidement traité de naïf ou d'idéaliste: «Qu'il dise maintenant ce qu'il en pense !» Mais ceux-là doivent savoir que sera enfin libérée ma plus lancinante curiosité. Voici que je pourrai, s'il plaît à Dieu, plonger mon regard dans celui du Père pour contempler avec Lui Ses enfants de l'islam tels qu'Il les voit, tout illuminés de la gloire du Christ, fruits de Sa Passion, investis par le Don de l'Esprit dont la joie secrète sera toujours d'établir la com-



R.P. Dom Christian de Chergé

Je ne saurais souhaiter une telle mort.



MONASTÈRE DE L'ATLAS

QUELQUES DONNÉES CONCERNANT CHACUN DES SEPT FRÈRES

Voici quelques données concernant chacun des sept Frères du monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas en Algérie. Le monastère a été fondé en 1934. Les sept Frères étaient tous de nationalité française et avaient reçu leur formation monastique dans divers monastères de France, principalement dans l'une des trois abbayes suivantes : Bellefontaine, Aiguebelle et Tamié.

1974, venu à l'Atlas (Algérie) en 1987. Père-Maître des novices et sous-prieur.

Frère Michel Fleury

né le 21 mai 1944, entré au monastère de Bellefontaine le 04 novembre 1980, venu à l'Atlas (Algérie) en 1984. Cuisinier et jardinier.

Père Bruno Lemarchand

né le 1er mars 1930, entré au monastère de Bellefontaine le 1er mars 1981, venu à l'Atlas (Algérie) en 1989. Supérieur depuis 1992 de la maison annexe de l'Atlas à Fès au Maroc. De passage à l'Atlas au moment de l'enlèvement, il y était venu pour l'élection du Prieur de l'Atlas, prévu pour le 31 mars 1996.

R.P. Dom Christian de Chergé

né le 18 janvier 1937, entré au monastère de l'Atlas (Algérie) le 20 août 1969. Prieur titulaire du Prieuré de l'Atlas depuis 1984. Étudiant à Rome de 1972 à 1974. Très impliqué dans le dialogue interreligieux.

Frère Luc Dochier

né le 31 janvier 1914, entré au monastère d'Aiguebelle le 07 décembre 1941, venu à l'Atlas (Algérie) en 1946. Présence de plus de 50 ans en Algérie. Médecin, il était très connu dans toute la région.

Père Célestin Ringard

né le 27 juillet 1933, entré au monastère de Bellefontaine le 19 juillet 1983, venu à l'Atlas (Algérie) en 1987. Ancien éducateur de rue. Travail manuel au monastère.

Frère Paul Favre-Miville

né le 31 mai 1955, entré au monastère de Tamié le 20 août 1984, venu à l'Atlas (Algérie) en 1989. Vocation monastique plus récente que les autres. Très habile au travail manuel.

Père Christophe Lebreton

né le 11 octobre 1950, entré au monastère de Tamié le 01 novembre

1987. Très habile au travail manuel.

Cette vie perdue, totalement mienne, et totalement leur, je rends grâce à Dieu qui semble l'avoir voulue tout entière pour cette JOIE-là, envers et malgré tout.

Dans ce MERCI où tout est dit, désormais, de ma vie, je vous inclus bien sûr, amis d'hier et d'aujourd'hui, et vous, à amis d'ici, aux côtés de ma mère et de mon père, de mes sœurs et de mes frères et des leurs, centuple accordé comme il était promis !

Et toi aussi, l'ami de la dernière minute, qui n'auras pas su ce que tu faisais.

Oui, pour toi aussi je te veux ce MERCI, et cet «A-DIEU» envisagé de toi.

Et qu'il nous soit donné de nous retrouver, larons heureux, en paradis, s'il plaît à Dieu, notre Père à tous deux. AMEN ! Inch'Allah.

Alger, 1er décembre 1993
 Tibhirine, 1er janvier 1994
 CHRISTIAN

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

DEUX ANS DÉJÀ... ?

points retenus dans l'Instrumentum Laboris: proclamation de la Bonne Nouvelle du salut, inculturation, dialogue, Justice et Paix, moyens de communication sociale. Renonçant à traiter ces cinq thèmes un à un, le Cardinal nigérien s'est proposé de commenter brièvement les points sur lesquels l'Assemblée synodale a mis un accent particulier: l'inculturation, responsabilité directe de l'Eglise locale, à assumer dans la liberté des enfants de Dieu et dans la communion avec le Successeur de Pierre; la famille, pilier de la culture africaine, sujet et objet de l'Évangélisation, promotrice de vie, modèle de l'Eglise-famille; respect de l'autre et respect mutuel dans le dialogue et le refus de toute forme de violence; suppression des frontières ethniques; solidarité pour faire face aux maux qui frappent le Continent, dans l'esprit évangélique d'intégrité et d'amour.

Le temps n'a pas suffi pour prendre ou répondre à toutes les questions qui fusaient de partout dans la salle. Les quelques-unes auxquelles le Cardinal Arinzé a répondu ont contribué à éclaircir bien des domaines.

La célébration de ce deuxième anniversaire a culminé dans la célébration eucharistique qui s'est tenue dans la significative Basilique des Douze Apôtres, à moins de cent mètres du lieu de la conférence. Sous une forme évidemment moins solennelle, l'ambiance des messes d'ouverture et de clôture du synode a été reproduite à travers l'animation liturgique. Il revenait à Bernardin Cardinal Gantin, Préfet de la Congrégation pour les Evêques, de présider la messe concélébrée et de donner l'homélie que nous traduisons de l'italien.

Éminence Révérendissime,
Vous membres élus du Peuple de Dieu,
Excellences, représentants des nations
africaines,
Révérends Pères et révérendes Sœurs,
Vous, fils et filles de l'Afrique,
et vous amies et amis de l'Afrique,

dans la prestigieuse Basilique des Douze Apôtres, l'hospitalité africaine vous accueille, ainsi que la douceur du cœur de Jésus, notre Dieu et Sauveur, mort ressuscité et monté au ciel.

Ce jour est un jour de souvenir, l'heureux souvenir de l'Évangélisation de l'Afrique, de sa conversion au Christ, le souvenir du synode pour l'Afrique, tenu à Rome il y a de cela deux ans.

Deux ans ! Le temps passe bien vite ! L'Afrique aussi entre dans le mouvement de ce siècle où les choses vont à une vitesse formidable. En deux ans, que d'événements. Vous vous souvenez, les débuts du synode ont été marqués par l'éclatement des violences au Rwanda qui, jusqu'à ce jour, vit dans l'espérance lointaine de la paix. D'autres foyers de guerre se sont allumés et conservés dans d'autres pays du continent africain. De son côté, l'Eglise à toutes les difficultés du monde pour maintenir sa présence évangélique dans certains pays.



Heureusement que l'Afrique a connu aussi des événements plus heureux: l'abolition officielle de l'Apartheid en Afrique du Sud, la lutte victorieuse de tant de pays pour accéder à la démocratie, la croissance positive de l'Eglise non seulement en nombre, mais aussi en conscience missionnaire, la réalisation de la phase célébrative du synode avec les voyages du Saint-Père en terre africaine, la promulgation solennelle à Yaoundé du document post-synodal «Ecclesia in Africa», le 14 septembre 1995, l'effort concerté du SCEAM pour mettre en application l'enseignement dudit document. Il apparaît clairement que l'Assemblée Spéciale pour l'Afrique est une excellente contribution de l'Eglise à l'édification de l'Afrique du futur, un futur d'espérance, confié au Seigneur Dieu Tout-Puissant. C'est dire que ce Synode mérite qu'on s'en souvienne, et ce souvenir demande à être dûment célébré.

Pour un chrétien le souvenir n'est pas un acte intellectuel de la mémoire ni le retour périodique d'une émotion du passé. Dans le contexte de la foi chrétienne, un souvenir est lié à la Mort et à la Résurrection du Christ. La Mort et la Résurrection du Christ constituent l'événement fondateur du souvenir le plus aimé du chrétien, et ce souvenir se célèbre dans l'Eucharistie, c'est-à-dire l'action de grâce.

Voilà pourquoi notre souvenir du synode de l'Afrique se déroule dans cette célébration eucharistique et se présente comme motif d'action de grâce.

Action de grâce à Dieu, le Père Éternel et le Père de tous les hommes, qui a fait entendre sa Parole en Terre africaine par le courage généreux des missionnaires, et a fait connaître à l'Évangélisation de ce peuple un élan nouveau à travers le synode africain. Ce synode est un don de Dieu pour l'Afrique, et nous les Africains, nous en sommes reconnaissants au Seigneur.

Nous saisissons l'occasion pour exprimer notre filiale reconnaissance au Saint-Père pour son attention aux problèmes africains, pour ses nombreux voyages dans notre continent, pour ses paroles d'encouragement, de consolation et d'espérance, pour sa contribution décisive et particulière à la tenue du synode pour l'Afrique.

En effet, le Pape a voulu et réalisé ce synode. Mieux, il l'a payé de sa personne. L'accident qui a interrompu sa présence au synode et l'a conduit une fois de plus à la Clinique Gemelli, Jean-Paul II l'a compris comme communion au Mystère Pascal du Christ, et contribution personnelle au succès de l'Assemblée synodale.

Notre action de grâce au Père Céleste, notre reconnaissance au Saint-Père devraient s'exprimer non seulement en paroles, mais aussi en effort concret pour approfondir le sens du synode africain, et nous pourrions bénéficier de la lumière de l'ascension pour éclairer notre réflexion.

L'Ascension est un événement qui se présente comme une fin et un début pour le Christ d'une part et pour ses disciples d'autre part.

Pour le Christ, l'Ascension est la fin de sa mission sur terre. Le Verbe Éternel, entré dans la chair de l'homme, a accepté de s'insérer dans le cycle terrestre caractérisé par un début et une fin. Cependant cette fin n'est pas absolue, puisque pour le Christ, l'Ascension est aussi un début, le début de la session à la droite du Père, de sa glorification comme Fils Unique, c'est le début de son Règne éternel comme Rédempteur de l'homme.

Pour les Apôtres, l'Ascension est une fin, non seulement du plaisir humain de rester avec le Maître, mais aussi la fin de leur maturation. Comme le peuple d'Israël a passé 40 ans au désert pour sa maturation, comme Moïse est resté 40 jours sur le Sinaï pour recevoir le décalogue, comme Jésus Lui-même est allé au désert pendant 40 jours, jeûnant et priant, ainsi le Seigneur Ressuscité a affiné la maturité de ses disciples pendant les 40 jours d'apparitions après sa résurrection. Pour les disciples, l'Ascension est la fin de cette période de préparation et de maturation. Ainsi furent-ils préparés pour un début, le début de la responsabilité. La responsabilité est l'acte de l'homme mûr. Elle ne signifie pas coup d'état, prise de pouvoir par les Apôtres, mais ouverture du cœur à l'Esprit de Jésus, qui convertit et purifie. La responsabilité des disciples, c'est la soumission à l'Esprit, la collaboration avec l'Esprit qui «proviend du Père et du Fils».

Ainsi comprise, l'Ascension contient pour nous un enseignement. Le Seigneur, par le don de sa Parole et de son Esprit a fait mûrir notre foi. La foi n'est pas typiquement africaine, mais nous pouvons désormais parler de la foi de l'Africain. La maturité de la foi en Afrique s'est vérifiée à l'occasion du synode, et, dans l'exhortation post-synodale, le Saint-Père l'a fait remarquer: «La célébration de l'Assemblée spéciale manifesta au monde entier que les Églises locales d'Afrique ont une place légitime dans la communion de l'Eglise, qu'elles ont le droit de garder et de développer leurs traditions propres, sans qu'il soit porté atteinte au primat de la Chair de Pierre qui préside l'universelle assemblée de la charité...» «Ecclesia in Africa n° 11; cf. LG n° 13.

Cette maturité de l'Eglise en Afrique amène ses membres à exercer leur responsabilité. Cette prise de responsabilité est le devoir de chacun de nous, quels que soient nos rangs sociaux et ecclésiaux. N'est-ce pas vrai que le Christ nous adresse aujourd'hui sa parole: «Allez donc, enseignez toutes les nations... leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé» Mt. 28, 19-20 ? C'est plus que jamais l'occasion de réfléchir sur la responsabilité que les Successeurs de Pierre nous confient. Après le labeur exemplaire des Missionnaires, le Pape Paul VI, dans le



discours mémorable prononcé à Kampala, a demandé aux Africains de devenir désormais leurs propres Missionnaires et de pratiquer l'autoévangélisation en profondeur. Il s'agit là d'une invitation, non à se replier sur soi-même, mais à exercer une responsabilité basée sur la maturité et l'ouverture à l'Esprit du Seigneur. La Pape Jean-Paul II a invité l'Afrique à faire un pas de plus en matière de mission, un pas de plus vers la mission universelle: «L'Eglise en Afrique n'est pas appelée à témoigner du Christ seulement sur son continent; elle aussi reçoit la parole du Seigneur Ressuscité: «Vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la terre» Ac. 1, 8» (Ecclesia in Africa n° 128). La pauvreté de l'Eglise locale ne dispense pas de ce devoir. Le Saint-Père insiste: «C'est pourquoi j'ai exhorté les prêtres à «se rendre effectivement disponibles à l'égard de l'Esprit Saint et de l'Évêque, afin d'être envoyés pour prêcher l'Évangile au-delà des frontières de leur pays» ibid n° 133. En un mot, l'Afrique, Terre de mission, est appelée à devenir «Terre en

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

FÊTE-DIEU :

UNE HISTOIRE DE 750 ANS COMMENCÉE À LIÈGE
DEUX RELIGIEUSES EN SONT À L'ORIGINE

Officiellement nommée aujourd'hui la Fête du Saint-Sacrement du Corps et du Sang du Christ, la Fête-Dieu, qui a été célébrée jeudi 6 juin dernier, remonte à l'an 1246. On fête cette année son 750^{ème} anniversaire. En particulier du côté de Liège, en Belgique. A l'origine, deux religieuses de Liège qui deviendront par la suite sainte Julienne de Cornillon et la bienheureuse Eve de Saint-Martin.

HISTORIQUE DE LA FÊTE-DIEU

C'est le dimanche 4 février, dans la collégiale de Fosses-la-Ville, au sud-ouest de Namur, que s'est déroulée la première manifestation de l'année jubilaire de la Fête-Dieu. Juste retour des choses, puisque Fosses fut la première ville à célébrer, dans des circonstances un peu particulières, la fête du Corps et du Sang du Christ, instituée à Liège en 1246 par l'Évêque Robert de Thourotte.

La publication du mandement épiscopal instituant la Fête-Dieu pour toutes les églises du diocèse de Liège est l'aboutissement d'une longue procédure. A l'origine de l'affaire, des visions de Julienne de Cornillon dans les années 1210. Des visions répétées mais toujours identiques : le disque de la lune avec une fraction manquante. Des visions que la jeune femme (elle est née en 1192 ou 93) mettra des années à interpréter : la lune représente l'Eglise à qui il manque une fête en l'honneur de l'Eucharistie.

RÉSISTANCE DU CLERGÉ

C'est encouragée par un clergé influent et savant, Jean de Lausanne, alors chanoine de Saint-Martin, des dominicains dont le provincial Hugues de Saint-Cher, l'Évêque de Cambrai et l'archidiacre liégeois Jacques Pantaléon de Troyes, que Julienne de Cornillon entreprend, avec le Frère Jean, la rédaction de l'Office de la Fête-Dieu.

Mais il faut attendre l'accord de l'Évêque Robert de Thourotte, venu rencontrer Julienne plusieurs fois à Cornillon. L'Évêque sait que cette fête rencontrera la résistance d'une bonne partie du clergé — « encore des prestations supplémentaires ! » —, des artisans et commerçants — un jour chômé en plus ! — et des agriculteurs — et si la fête tombe pendant la fenaison ? —.

A Cornillon, dont Julienne est devenue prieure vers 1230, le jeune clerc Jean compose avec elle un office liturgique pour la solennité. Arrivé à Liège le 26 décembre 1240, l'Évêque Robert de Thourotte va se laisser convaincre. A son retour du Concile œcuménique de Lyon (juin-juillet 1245), Robert de Thourotte cède : il promulgue un décret pour qu'une solennité en l'honneur de l'Eucharistie soit célébrée le jeudi qui suit l'octave de la Trinité. Quelques mois plus tard, il meurt à Fosses (près de Namur). Sur son lit de mort, il ordonne aux chanoines de chanter l'Office de la Fête-Dieu, probablement pour la première fois dans l'histoire : c'était le 16 octobre 1246.

La mort de l'Évêque a pour conséquence immédiate que son mandat épiscopal reste sans suivi, si ce n'est l'opposition

contre Julienne, qui pousse celle-ci à l'exil en 1247. Hugues de Saint-Cher, un des théologiens consultés par Jean de Lausanne, est nommé cardinal et envoyé à Liège comme légat. Il reprend l'idée de Julienne, permet de célébrer la Fête-Dieu à Saint-Martin dès 1251, et la rend obligatoire dans tout l'empire en 1252.

Le légat parti, les chanoines de Liège demeurent toutefois impassibles et rien n'est encore réalisé à la mort de Julienne en 1258. Il faudra qu'un des autres théologiens consultés par Julienne et Eve, Jacques Pantaléon, devienne pape sous le nom d'Urban IV pour qu'enfin, en 1264, il promulgue l'instauration de la Fête du Corps et du Sang du Christ, le jeudi après l'octave de la Fête de la Pentecôte.

LA BULLE DU PAPE URBAIN IV

Le pape Urban IV étendra la fête à l'Eglise universelle en août 1264, par la bulle « Transiurus », après des rebondissements qui font partie d'un autre chapitre de l'histoire. Mais Fosses a dès 1256 le privilège d'accueillir Julienne pour les dernières années de sa vie. La sainte liégeoise y est rejointe par Ermentrude, qui a quitté Liège après la mort d'Isabelle et du frère de Jean.

Julienne aurait aimé revoir avant de mourir son meilleur allié, Jean de Lausanne, le chanoine de Saint-Martin, qui l'a soutenue dans son œuvre. Les troubles qui, depuis 1254, désolent Liège puis Namur, empêchent ce déplacement. Julienne meurt à Fosses des suites d'une maladie de gorge le 5 avril 1252. Elle sera enterrée à l'abbaye de Villers.

DU VALAIS AU JURA, EN PASSANT PAR FRIBOURG

On dit aussi que saint Thomas d'Aquin lui-même avait rédigé les textes de la messe de cette fête, dont la célébration fut effective dans toute la chrétienté d'Occident au cours du XIV^{ème} siècle. Aujourd'hui, si le jour n'est pas chômé, la fête est reportée au dimanche qui suit la Sainte-Trinité. C'est le cas de la France et, en Suisse, dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel. Dans les cantons de Fribourg, Valais et Jura, on la célèbre le jeudi, comme il se doit.

Rapidement apparut l'habitude, le jour de la Fête-Dieu, après la messe, de faire une procession du Saint-Sacrement. Et comme le clergé voulait ce Saint-Sacrement aux fidèles pendant cette procession, il eut l'idée de placer des hosties dans des monstrances de reliquaires. Ce furent les premiers ostensorios. Et pour bien montrer la grandeur de ce sacrement, le prêtre porteur du Saint-Sacrement au cours de la procession est généralement placé sous un dais.

Paradoxalement, le pays qui fut à l'origine de la fête ne la célèbre plus comme autrefois. La dernière Fête-Dieu avec procession du Saint-Sacrement et toute sa splendeur eut lieu pour la dernière fois à Liège en 1946. En Valais, à Fribourg et dans le Jura, notamment, il en va autrement.

(Lire la suite à la page 10)

LA PAROISSE SAINTE-RITA DE
COTONOU EN FÊTE

Nous avons fêté le jubilé de la Paroisse Sainte-Rita de Cotonou le dimanche 4 février 1996 dans une ferveur religieuse inégalée, précédée de la consécration de l'église le 2 février 1996.

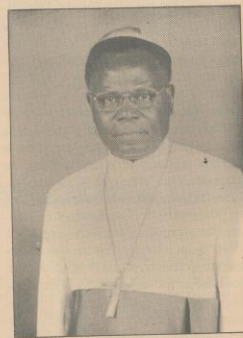
En prélude à cette double fête, une préparation spirituelle avait disposé les fidèles à recevoir les grâces avec fruit : deux dimanches avant les événements, les homélies nous ont parlé de la valeur du Sanctuaire et du Temple au sein du peuple de Dieu dans l'Ancien Testament avec leur réalisation la plus parfaite dans l'humanité de Jésus. Toute église est la demeure de Dieu au milieu de son peuple et est à la fois le signe de l'autre demeure que Dieu désire habiter à savoir le cœur de l'homme. Pendant un mois la messe de chaque jeudi soir et l'adoration eucharistique qui la suit a été vécue en esprit de préparation à la fête du jubilé. Du 30 janvier au 1^{er} février un triduum suivi d'une célébration pénitentielle a permis une ultime préparation spirituelle de la communauté paroissiale.

Le 2 février 1996, d'abord le matin, la fête de la Présentation de Jésus au Temple a rassemblé une bonne partie de la communauté pour la bénédiction des cierges et la messe. A 16 heures, la grande cérémonie de la consécration de l'église débuta sous la présidence de S. Exc. Mgr Isidore de Souza entouré de seize Prêtres concélébrants : la procession s'ébranla jusqu'au porche de l'église où commença une prière devant la sacristie après rite de la purification par l'aspersion extérieure de l'église. Ensuite ce furent l'entrée solennelle, la bénédiction de l'eau et la purification intérieure de l'église et des fidèles. Dans son homélie au cours de la messe, Mgr de Souza, après avoir rappelé la fête de la présentation du Seigneur, s'est intéressé au sens de la consécration de notre église. Il a remercié tous ceux qui ont participé à la construction de cette église. Ensuite il nous a rappelé que l'édification de cette église témoigne de notre désir et de notre besoin de voir le Seigneur habiter au milieu de nous. Il nous a recommandé de rentrer dans cette demeure sainte et d'y prier avec respect. Enfin il a insisté sur le fait que le vrai Sanctuaire que le Seigneur veut habiter c'est le cœur de l'homme et il faut que cette demeure soit toujours digne de Lui. La cérémonie s'acheva tard dans la soirée dans la joie.

La journée du samedi 3 février 1996 s'ouvrit avec une messe commémorative de tous les fidèles défunts de la paroisse, en particulier des Pères Philibert Tchibozo et Justin d'Almeida respectivement premier curé de la paroisse et son remplaçant immédiat. La participation des fidèles fut là aussi très appréciable. A partir de 9 heures, les jeunes et les enfants ont célébré la fête à leur manière jusque tard le soir. Ce furent des jeux, des concours, de la musique, du théâtre, le tout clôturé par un grand concert animé par la chorale Saints-Jean-et-Gérard des Jeunes.

Le dimanche 4 février 1996, ce fut le grand jour du jubilé de la paroisse, présidé par S. Exc. Mgr Antoine Ganyé, curé de la paroisse jusqu'au 28 juillet 1995. Il a pris lui-même une grande part à l'organisation de cette fête avant sa nomination comme premier Evêque de Dassa-Zoumè. La fête fut belle. Elle a commencé par la célébration

de la messe solennelle du jubilé concélébrée par NN. SS. Antoine Ganyé, Evêque de Dassa-Zoumè et Isidore de Souza, Archevêque de Cotonou et une dizaine de Prêtres dont le premier Prêtre originaire de la paroisse, l'Abbé Barthélemy Zinzindohoué, actuel Recteur du grand séminaire Saint-Gall de Ouidah. L'Abbé André Padoou, animateur de l'émission radiodiffusée « Si tu savais... » y était aussi. Une imposante procession partie de la sacristie gagna l'église. Il n'y eut ni lectures de circonstance ni homélie particulière à cause du Message de la Conférence Episcopale du Bénin à la Nation à l'approche de l'élection présidentielle. Après avoir salué en français, en fon et en Daka les fidèles et remercié les artisans de la fête de même que les organisateurs et les invités, Mgr Antoine



Ganyé a lu et commenté le Message des Evêques. Les chorales : Sainte-Cécile, Sexwégnon et Notre-Dame d'Arigbo ont rivalisé d'ardeur et de pitié pour l'animation de la célébration. A l'issue de celle-ci une réception a réuni autour de nos deux Evêques, les Prêtres et les Religieuses, des représentants des paroisses de Cotonou, les membres du conseil pastoral, les délégués des diverses associations de la paroisse. Une allocution de circonstance a été lue par Monsieur Antoine Gbétin, vice-président du Conseil pastoral paroissial.

A la fin du repas, des cadeaux ont été offerts à l'Archevêque de Cotonou et au nouvel Evêque de Dassa-Zoumè. Puis un bain de foule a permis à Mgr Ganyé de rencontrer chaque association, chaque groupe de prière et chaque chorale. L'animation était surtout assurée par :

- Xoséhun de la chorale Aluwasio ;
- Aoké de la chorale Adjogan ;
- Gumbé de la chorale Notre-Dame d'Arigbo ;
- Agbaja des Réfugiés togolais ;
- Misen-Mawu de la chorale Sexwégnon ;
- Ajoba de la chorale Hanyé ;
- Sakara de la chorale Emi-mimo.

La réjouissance s'est poursuivie au-delà de 20 heures ce dimanche 4 février 1996. Heureux, tous rendaient grâce à Dieu.

Mathias Dan et
François Hinnougbé

GABON : LA TRAITE DES ENFANTS

apic / cip / id / pr

En écoutant ces paroles, chacun de vous se convainc qu'elles s'adressent aux Évêques, aux Prêtres, aux religieux et aux religieuses. Mais n'êtes-vous pas tous responsables de l'Afrique en Afrique et en dehors de l'Afrique? Partout et toujours, vous êtes l'Afrique, et comme chrétiens, partout et toujours, vous êtes responsables de la mission universelle de l'Afrique. Elle est très attendue, la contribution de tous à l'édification de l'Eglise en Afrique, et j'en appelle très spécialement à la participation des femmes. Unissons-nous au Successeur de Pierre pour lire l'exhortation post synodale et apprendre les nouvelles voies pour opérer la renaissance de la Mère Afrique, à la lumière du Christ Mort, Ressuscité et monté au ciel.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

GABON : LA TRAITE DES ENFANTS

(Suite de la page 10)

moigne : « C'est ma tante qui est venue me chercher au pays. Elle a dit à mes parents qu'ils souffriraient moins en me confiant à elle, car ici au Gabon, je gagnerais beaucoup d'argent en faisant du commerce. Je pourrais alors leur en envoyer. Mes parents ont accepté. En nous séparant, j'ai vu ma tante leur remettre une liasse de billets agrafés. J'en ignore le montant. Et nous sommes venues. Arrivées ici, ma tante m'a malheureusement confiée à une femme que je ne connaissais pas. Depuis, je travaille avec elle. Elle m'habille, me loge et me nourrit et c'est tout. Quand j'ai besoin de quelque chose comme la savonnette, les produits pour les cheveux, les garnitures... je dois me débrouiller moi-même. Depuis je n'ai plus jamais revu la tante en question ».

LE METIER D'ESCLAVE

Maïmouna, seize ans, refuse qu'on parle d'esclavage : « Nous ne sommes pas des esclaves. Nous sommes des commerçantes et c'est d'ailleurs ce que nous savons faire ». Pour elle, c'est un métier comme un autre, peu importe les conditions. « Ça fait partie



de notre contrat », ajoute-t-elle. Les faits parlent pourtant d'eux-mêmes.

En effet, tous les jours, ordinaires comme fériés, ces enfants se lèvent très tôt et se couchent très tard. Ils déambulent à pied, mal lavés, mal vêtus, dans les arrières de la ville, des cuvettes plus lourdes que leur poids sur la tête, à la recherche des clients. En rentrant le soir, il leur arrive d'être sauvagement battus au moindre objet ou argent manquant. Comme Aïcha, onze ans, depuis quelques mois avec Mama

Raffiatou, agressée par quelques élèves du lycée de l'Amitié, qui l'ont dépossédée de toute la cuvette de bananes douces et de cacahuètes ainsi que de la pochette dans laquelle elle avait attaché l'argent. A la maison, elle a été sévèrement frappée et renvoyée pour retrouver l'argent. Depuis lors, Aïcha n'est plus retournée chez sa tutrice.

Il arrive souvent que ces jeunes filles soient « détournées » par leurs tuteurs ou les époux de leurs tutrices. Nourratou, vingt-cinq ans est de celles-là : « Depuis l'âge de quinze ans, le mari de ma tutrice me faisait la cour. Il m'avait tant menacée que j'ai fini par céder. Et je suis tombée enceinte de lui. Comme sa femme ne faisait pas d'enfant, il l'a chassée par la suite et a fait de moi son épouse. Nous avons aujourd'hui trois enfants ». Pour une fois, l'histoire a bien fini... Les clients ne sont pas en reste. Au quartier Akébé-Plaine, une vendeuse a été violée par un « monsieur » qui l'avait invitée chez lui sous prétexte d'acheter une des tenues qu'elle vendait. Il arrive aussi que, lassés d'endurer, certaines filles fassent des fugues et se réfugient chez leur petit ami ou une copine.

Les tuteurs diffusent alors les portraits dans la presse pour les retrouver.

Face à ces violations flagrantes des droits des enfants, les autorités gabonaises ont souvent minimisé les faits malgré l'insistance de la Ligue gabonaise des droits de l'homme qui a plusieurs fois dénoncé cette forme d'exploitation des enfants. Jusqu'au 15 mai 1996, date à laquelle le gouvernement a décidé de réagir : « Le conseil des ministres a demandé au ministre de se rapprocher du ministre d'Etat chargé de la justice pour que des poursuites judiciaires soient entamées contre les responsables des atteintes au droit des enfants ». C'est un début... Quant aux ambassades des pays concernés, la loi du silence reste de mise. Désarmé, un jeune sociologue enseignant à l'université constate : « C'est indigne, mais qu'est-ce que vous voulez ? C'est un phénomène qui obéit à la logique de la société gabonaise toute entière où, depuis la dévaluation et ses effets induits, rien ne s'obtient plus gratuitement, et où la culture et les mœurs jouent le camp ».

Jean de Dieu Ndoutoum
(Syfia-Gabon)

« DRAME » ET « HORREUR »

(Suite de la page 6)

vaincu la mort, ne leur fassent jamais défaut ».

LE PERE ARMAND VEILLEUX : DES MILLIERS DE VICTIMES

« C'est un coup énorme pour la communauté de l'Atlas, pour notre Ordre, mais aussi pour les relations entre l'Eglise et l'Islam », a réagi sur les ondes de Radio Chrétienne en France (R.C.F.) le Père Armand Veilleux, procureur général de l'Ordre des Trappistes à Rome. « Ils ont toujours été des hommes de paix et ont toujours été très estimés par la population environnante. Ils ont toujours été opposés à toutes formes de violence. Ils ont toujours manifesté de l'amour et de la charité chrétienne envers tous. C'est cela qui leur rend leur assassinat d'autant plus odieux ».

Le Père Veilleux pense aussi aux Algériens : « Malheureusement, les moines ne sont pas les seules victimes. Il y a des milliers et des milliers d'Algériens qui sont victimes de la même violence. Mon cœur saigne non seulement pour nos chers Frères, mais pour toutes ces victimes. Espérons que leur sacrifice aide à apporter la paix à ce pays. Car c'est vraiment un sacrifice, fait lucidement ; ils s'y attendaient, comme d'une possibilité, mais ils ne le désiraient pas ».

A la suite du Saint-Père, du Père Armand Veilleux et d'autres, nous souhai-

tons, à la rédaction de « La Croix du Bénin » que le sacrifice des sept moines et de tant d'autres victimes retombe en grâce sur la terre algérienne.

FUNÉRAILLES DU CARDINAL DUVAL ET DES SEPT MOINES TRAPPISTES

Mgr Henri Teissier, Archevêque d'Alger, a présidé, dimanche 02 juin au soir dans la Basilique Notre-Dame-d'Afrique d'Alger, les funérailles solennelles des sept moines trappistes et du Cardinal Léon-Etienne Duval, ancien Archevêque d'Alger, décédé jeudi 30 mai 1996 à l'âge de 92 ans. Les dépouilles mortelles des moines martyrs ont ensuite été inhumées au monastère de Notre-Dame-de-l'Atlas, à Tibhirine.

Le Saint-Siège avait délégué pour la circonstance Francis Cardinal Arinze, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux. Dans l'homélie prononcée au cours de la messe, évoquant la « violence inouïe » dont ont été victimes les sept moines trappistes, le Cardinal Arinze a déclaré que ces événements tragiques ne compromettent pas les relations islamochrétiennes. « Au contraire, ils mettent en relief la nécessité de les promouvoir ». Il est réconfortant, a-t-il souligné, de voir que tous les chrétiens et tous les musulmans de bonne volonté condamnent la violence au nom de la religion.

LA VIOLENCE NE REND PAS HONNEUR À DIEU

Rappelant l'insertion des moines de Médén dans la vie de leur région et l'intérêt porté aux populations musulmanes des environs du monastère auxquelles ils prêtaient leurs services, spécialement dans le domaine médical, le Cardinal Arinze a estimé qu'ils ont aussi contribué au développement du dialogue spirituel. Ils ont ainsi témoigné que des musulmans et des chrétiens sincères peuvent se rassembler et s'enrichir mutuellement, même dans le

domaine de l'esprit. « Chers frères et sœurs, a-t-il lancé, n'est-il pas triste de voir que précisément ces hommes de Dieu et ces amis du peuple ont été enlevés et ensuite tués ? »

Et le président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux a rappelé que Dieu n'aime pas la violence : « Ce n'est pas en assassinant des gens que l'on promeut la justice, la paix, l'ordre et la religion. Dieu est le Dieu de la vie et non de la mort ! »

Barnabé C. Ahandagbé

Avec la mort annoncée des sept trappistes français, ce sont 18 religieux qui ont été assassinés en Algérie depuis deux ans. Le 8 mai 1994, deux religieux français, le Père Henri Vergès, mariste de 64 ans, et Sœur Paul-Hélène Saint-Raymond, qui animaient une bibliothèque à la Casbah d'Alger, tombaient sous les balles du GIA.

Le 23 octobre de la même année, deux religieuses missionnaires augustiniennes espagnoles, Sœur Ester Paniagua (45 ans) et Sœur Maria Alvarez Martin, 61 ans, étaient tuées à l'entrée d'une chapelle à Bab el-Oued, à Alger.

Deux mois plus tard, le 27 décembre 1994, quatre Pères Blancs étaient assassinés à Tizi-Ouzou, en Kabylie. Il y avait parmi eux trois Français : Jean Chevillard (69 ans), Christian Cheissel (36 ans), Alain Dieulangard (75 ans) et un Belge de 70 ans, Charles Deckers.

Le 03 septembre 1995, Sœur Denise Leclerc, une religieuse française de 65 ans, et Sœur Jeanne Littlejohn, âgée de 62 ans, des Missionnaires de Notre-Dame des Apôtres, étaient abattues par Balles à Belcourt, quartier populaire d'Alger.

Le 10 novembre dernier, deux religieuses des Petites Sœurs du Sacré-Cœur de Charles de Foucauld, Odette Prévost (63 ans) était tuée, et Sœur Chantal Galicher, 53 ans, blessée, dans le quartier de Kouba, à Alger.

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LES MÈRES ET LES ENFANTS :
QUEL AVENIR POUR LA RELÈVE DE DEMAIN ?

(Suite de la page 10)

1995 et 1996, quelques nations ont régulièrement enregistré de bons résultats en faveur de leurs enfants dans le secteur de la santé, de la nutrition et de l'éducation, résultats qui quelquefois dépassent ceux de certains pays qui, pourtant, ont des revenus et des niveaux de vie plus élevés.

UNE TRAGÉDIE

Plus de 5 ans après le sommet des Chefs d'État sur la situation des enfants, le monde connaît encore, sur le plan social, une tragédie très peu mise en relief au niveau du public. Pendant une décennie, selon le document de l'UNICEF, on a estimé à 500.000 le nombre de femmes qui meurent chaque année et dont les causes sont liées à la grossesse ou à l'accouchement. En 1996, les estimations établies pour tous les pays sur la base des données de 1990 ont fait monter le nombre annuel de ces décès à 585.000 — environ 1.600 décès maternels par jour —, soit près de 20% de plus qu'on ne le croyait jusqu'ici: 140.000 morts des suites d'hémorragies, 75.000 des suites d'avortements, et 40.000 des suites de complications des grossesses. La plupart du temps il s'agit de femmes en bonne santé, dans la fleur de l'âge et dont dépendent peut-être des jeunes et des vieillards. Et le nombre de décès à lui seul ne révèle pas l'ampleur de la tragédie. Pour chaque femme qui meurt, il y en a une trentaine d'autres qui souffrent, généralement en silence et sans traitement, d'infections, de lésions et de handicaps souvent douloureux, humiliants, débilissants et durables.

Selon le document, chaque année, au moins 15 millions de femmes subissent pendant la grossesse et l'accouchement une atteinte qui influencera profondément leur vie. Et même, en tenant compte du fait que certaines femmes subissent ces traumatismes plus d'une fois pendant leurs années de procréation, on peut évaluer, sans exagérer, à environ 300 millions, le total cumulé des femmes concernées, soit plus d'un quart des femmes adultes vivant aujourd'hui dans le monde en développement.

Les conséquences sont évidentes. En effet, les 585.000 femmes qui meurent chaque année pendant l'accouchement laissent derrière elles au moins un million d'orphelins. Le coût physique et émotionnel est incalculable.

DES CHIFFRES INQUIÉTANTS
AU BÉNIN

Le document indique un chiffre très alarmant pour la mortalité au Bénin: 990 pour 100.000 naissances vivantes par an, c'est-à-dire près de 2.000 mères laissent plus de 6.000 enfants orphelins. Selon le représentant résident de l'UNICEF, il y a aussi une importante morbidité dont sont victimes 15 millions de femmes, soit un quart des femmes adultes dans le monde en voie de développement. Les problèmes



qu'elles rencontrent et qui sont tout aussi douloureux, humiliants que permanents, ne sont pas étrangers aux femmes adultes en République du Bénin. Il s'agit notamment des fistules, de la rupture de l'utérus, de l'inflammation pelvienne et des lésions de l'appareil génital inférieur, et, parfois, de l'excision des filles au nom de la tradition. Alors que l'excision, habituellement pratiquée sur les filles à partir d'un très jeune âge est l'une des pires violations des droits de l'enfant tels que contenus dans la convention relative aux droits de l'enfant.

QUELLES STRATÉGIES ADOPTER ?

Pour Madame Mendoza, une des stratégies pour répondre à la situation que connaît le Bénin est la prestation des services de qualité sur la planification familiale à ceux qui en ont besoin et des soins obstétricaux même si c'est seulement 15% des femmes enceintes qui auront besoin de soins spécialisés. Et ces soins, spécialisés ne doivent pas être coûteux. Dans le monde en développement d'ailleurs, des milliers d'hôpitaux pourraient, avec quelques perfectionnements et peu de ressources pour l'entretien, fournir des soins obstétricaux adéquats en cas d'urgence.

Par ailleurs, le document de l'UNICEF indique que toutes les études, l'une après l'autre, viennent démontrer que l'éducation des filles est l'un des meilleurs investissements que l'on puisse faire dans les pays en développement. Elle permet d'augmenter le revenu; elle aide à libérer les femmes de leur sujétion; elle peut déboucher sur une amélioration de la santé et de la nutrition des enfants; elle peut faire retarder l'âge du mariage et abaisser le taux de natalité.

Pourtant, dans la plupart des pays en développement, on envoie plus volontiers à l'école les garçons que les filles. Un comportement qui repose absolument sur des raisons sociologiques. Le Bénin est l'un des pays du monde où l'écart est le plus grand entre la scolarisation des filles et celle des garçons.

En vue de commencer par corriger cet état de situation, le Gouvernement béninois a, en septembre 1993, déclaré la gratuité de l'éducation des filles dans l'intention d'aider leur scolarisation. L'UNICEF-Bénin assiste le Gouvernement béninois en vue d'augmenter le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire avec une attention particulière aux filles à travers son projet Éducation et Communauté, où la stratégie repose sur la participation de la communauté dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. La cible géographique du projet est principalement dans les départements du Nord qui connaissent un très faible taux de scolarisation des filles.

En outre on sait que les mères et les enfants sont étroitement liés dans cette misère aux effets incalculables pour l'avenir. Et comme on peut le lire dans «Le Progrès des Nations 1996» «malgré tout l'amour qu'une mère porte à ses enfants, il lui est absolument impossible de leur donner des soins de qualité si elle est pauvre et opprimée, anémique et malade, vit dans un taudis ou un bidonville, ne dispose ni d'eau potable ni d'assainissement sûr, et si elle manque de soutien requis des services de santé, de sa société ou du père de ses enfants... autant des soins accordés à la mère que des soins donnés par elle». Une alimentation adéquate n'est pas le seul facteur en jeu dans la malnutrition, précise par ailleurs le document. Pour une bonne croissance, il faut à l'enfant, un environnement sain, des soins pédiatriques de qualité, des services de santé de base et aussi des parents bien informés. Le niveau nutritionnel des enfants d'un pays n'est donc pas seulement un indicateur de leur bien-être: c'est l'une des principales mesures globales des efforts nationaux de développement. Le document de l'UNICEF met l'accent sur l'importance de la santé en général, où il y a d'avancées réalisées pour sauver les vies des enfants et sur les endroits où on peut faire encore mieux. Par exemple, dans les pays pauvres, huit millions d'enfants meurent encore du fait de la rougeole, la diarrhée, le paludisme, la pneumonie, la malnutrition qui peuvent être évités. Les infections respiratoires tuent

plus que le cancer, la rougeole plus que le SIDA. Et la plupart des victimes sont des enfants de moins de cinq ans.

LES EFFORTS À CONSOLIDER

Tandis que la vaccination sauve trois millions de vies chaque année, la TRS sauve approximativement un million de vies chaque année. Dans le tableau sur la vaccination en Afrique selon Mme Mendoza, le Bénin se situe parmi le peloton de tête en ce qui concerne le taux de vaccination (plus de 80%), suivi de la Guinée et de l'Ouganda. C'est là un point de fierté pour les Béninois, a affirmé le représentant résident de l'UNICEF. Mais elle a ajouté que le plus important est que ce taux (déjà de 82% fin 1995) soit durable, grâce à un système qui assure la disponibilité des médicaments essentiels, la participation communautaire, le renforcement du système sanitaire appelé l'Initiative de Bamako.

Tel se présente le tableau social à un moment où la convention relative aux droits de l'enfant est maintenant ratifiée par 187 pays sur 193. Et le Bénin a été un des 21 premiers pays à l'avoir ratifiée. Il devra être logiquement l'un des premiers à montrer à travers sa législation, la traduction de ces principes dans les faits. Aussi la création d'un organisme pour surveiller les progrès accomplis serait-elle la bienvenue. Justement à ce niveau, l'attente se fait de plus en plus grande en dehors des efforts déployés par les ONG. Certes le Bénin alloue des ressources à la protection sociale. D'un montant de 30.000.000 F CFA, soit 10% des besoins ces ressources sont assez faibles, très faibles pour répondre aux objectifs de la Convention de droits de l'enfant quand on sait qu'il faut environ 500.000.000 de F CFA pour sauver des milliers de vies et éviter des enfants handicapés au Bénin. Les quelques efforts timides comme la gratuité de la scolarisation des filles en milieu rural ont besoin de suivi et d'un mécanisme de contrôle dans la mesure où cette disposition a bien produit des effets contraires ailleurs. On s'en doute, ici et là, des directeurs d'école, sous le prétexte fallacieux de manque à gagner pour le fonctionnement de leurs établissements n'ont pas hésité à imposer aux filles des faux frais de participation.

La ratification d'une convention internationale n'est pas mauvaise en soi, mais elle n'a de valeur que quand elle est traduite dans les faits et qu'elle est respectée. Les autorités politiques actuelles du Bénin ont un rôle fondamental à jouer voire un devoir impérieux dont elles doivent s'acquitter: la mise en application réelle de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ainsi armé, le Bénin pourra sûrement faire face au défi de l'an 2000 sur le plan social.

Philippe L. Amoussou

